

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 20C/02/10

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
12/06/2020		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 62
24 juin 2020	En exercice : 77	Pouvoirs : 8 Votants : 70

**Objet :** Convention de facturation avec la Société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour la commune de Maignelay-Montigny.

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGEOIS Jérôme, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, M LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre ; MME LARUE Aline, MM LE ROUX Nicolas (suppléant de MME GRIGNON-PONCE Véronique) ; LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc) ; SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 62 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM GIGNON Christophe et THEOPHILE Pascal

Etaient absents : MME BERGERON Aurélie, MM FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, POINSARD Cédric, QUESNEL Gérard, MME SIMON Marie-José, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CARRE Christophe (Domfront) à M. MATTE Xavier (Sains-Morainvillers) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy-en-l'Eau) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;

M. RAUZIER Dominique (Saint-Just-en-Chaussée) à M. Frans DESMEDT (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Eric WAFFELAERT et MME Colette DOLLEZ

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, pour la présentation de ce point.

Celui-ci informe les membres présents qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le service d'assainissement de la commune de Maignelay-Montigny ne sera plus géré en délégation de service public, mais en prestation de service. A ce titre la communauté de communes s'occupera alors directement de la facturation de la part assainissement aux usagers.

Afin de ne pas modifier la façon de procéder pour les habitants, à savoir que les habitants de Maignelay-Montigny ne reçoivent qu'une seule facture comprenant les parts eau et assainissement, il est envisagé de confier au délégataire d'eau potable de ce secteur, la société SAUR, le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif.

Il convient donc de signer entre la SAUR et la communauté de communes une convention *ad hoc* fixant les relations et les modalités de gestion entre les deux parties.

Cette prise en charge se fera moyennant le versement par la communauté de communes à la SAUR d'une compensation financière fixée à 2 € par facture émise.

**Le Conseil,**

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau et assainissement ;  
Vu la gestion de la facturation de l'assainissement pour la commune de Maignelay-Montigny, réalisée en régie ;

Vu le projet de convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement à Maignelay-Montigny, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant que la société SAUR est titulaire du contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable à Maignelay-Montigny ;

Considérant qu'il y a un intérêt pour les usagers des services d'eau et d'assainissement de la commune de Maignelay-Montigny de regrouper sur une même facture les parts eau et assainissement ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le principe d'une convention de facturation entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour la commune de Maignelay-Montigny ;

**AUTORISE** le président à signer ladite convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, avec la société SAUR ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 24 juin 2020